



Patricia REJNERO
Attachée de presse
06 75 07 89 84 - 01 48 18 88 58
patricia.rejnero@unsa.org

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



Bagnole, le 18 juillet 2019

Retraites, préconisations DELEVOYE : l'UNSA rappelle ses revendications.

L'UNSA a rappelé son attachement à un âge d'ouverture des droits à 62 ans et son opposition à la mise en place d'un âge pivot à 64 ans.

Bien que non demandeuse d'une réforme systémique, l'UNSA, concernant le passage de 42 régimes à un régime universel, a toujours souhaité une transition longue bien au-delà des 5 ans, période pouvant aller jusqu'à 15 ans ou plus, sous peine de voir le montant des pensions et le pouvoir d'achat de certains bénéficiaires baisser brutalement. La préservation des droits acquis constitue un point essentiel et, à ce jour, pour l'UNSA, des zones d'ombre subsistent.

Durant la concertation, l'UNSA a soutenu que le futur système devait verser des pensions le plus proche possible des revenus d'activité et être comparable à celles perçues aujourd'hui. Pour l'UNSA, les mécanismes de prise en compte des inégalités, particulièrement celles touchant les femmes, les salariés ou agents exposés à la pénibilité au travail, aux carrières incomplètes ou encore aux carrières longues, doivent être préservés.

De plus, des conditions de vie dignes doivent être garanties aux retraités ainsi que leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi, nous revendiquons que le minimum de pension soit porté au niveau du SMIC afin de préserver la solidarité interne au régime.

La gouvernance d'un tel système a une importance capitale. C'est pour cette raison que l'UNSA exige que les partenaires sociaux soient décideurs et déterminent les paramètres du régime (valeur du point, taux de cotisations...).

Si l'ensemble des éléments présentés reprennent les points débattus lors de la concertation, seule l'analyse approfondie du rapport, accompagnée des nombreuses simulations exigées par l'UNSA, permettront de juger la portée réelle de cette « réforme » sur les assurés sociaux. Durant la concertation préalable au projet de loi, l'UNSA continuera à exiger qu'il n'y ait pas de perdants avec cette réforme.

Laurent ESCURE
Secrétaire Général

Contact presse : Dominique CORONA, Secrétaire Général adjoint 06 11 53 07 29